

Leuven/Louvain-la-Neuve, aller simple : la crise des origines

Luc COURTOIS

En 2001, à l'occasion du 575^e anniversaire de la fondation de l'Université de Louvain en 1425, fut organisée conjointement par la Katholieke Universiteit Leuven et l'Université catholique de Louvain, une exposition intitulée *Leuven/Louvain-la-Neuve. Aller Retour*¹. Ce titre rappelait implicitement que l'exposition avait commencé par un aller simple : celui de la section francophone de l'Université de Louvain vers Louvain-la-Neuve...

C'est que, bien que Louvain ait été la première université belge à engager une politique de flamandisation progressive des cours à partir de 1911 et que cette flamandisation ait été pratiquement achevée avant la Seconde Guerre, les tensions entre les deux communautés linguistiques allaient progressivement devenir explosives au cours des années 1960.

C'est que, malgré le bilinguisme complet de l'administration universitaire, l'augmentation constante du nombre de professeurs flamands (on recrutait de préférence des professeurs bilingues, la plupart du temps flamands, capables de donner à bon compte des cours dans les deux régimes linguistiques) et le caractère presque exclusivement flamand du personnel technique recruté forcément sur place, un nombre croissant de Flamands, surtout parmi la petite bourgeoisie, avaient le sentiment que Louvain restait « une université francophone avec de nombreux cours en néerlandais ». Une certaine arrogance d'une frange des étudiants francophones, encore plus nombreux et très imbus de leur supériorité sociale et culturelle, l'usage exclusif du français dans tous les organes de direction de l'Université et la prépondérance subsistante de la culture française à Louvain en un temps où l'homogénéité culturelle de la Flandre était la grande revendication du mouvement flamand, expliquent largement cette situation.

Dans ce contexte conflictuel, les discussions autour de la loi d'expansion universitaire rendue nécessaire en raison de l'augmentation

rapide, au cours des années 1960, du nombre d'étudiants, furent saisies par le mouvement flamand comme une opportunité pour réaliser son programme d'homogénéité culturelle : puisque le transfert hors de Louvain d'un certain nombre d'enseignements était à l'ordre du jour, l'occasion était belle de réclamer l'installation en Wallonie de tout ou partie de la section francophone. Du côté francophone, demeuré dans l'ensemble très attaché à la Belgique unitaire, cette solution était ressentie comme une menace grave contre l'unité de l'Université catholique de Louvain et, à travers elle, du pays tout entier. Mais lorsque, après



L'Université vue par des étudiants wallons en 1961.

Tandis que le recteur regarde à l'horizon, deux étudiants, un flamand avec flatte et un wallon avec calotte, se disputent sous la surveillance d'un policier.

La barque est chargée de divers types d'étudiants, dont un Africain et un Asiatique, qui symbolisent l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers.

*Caricature du journal estudiantin *Balisage* (n° 20, décembre 1961, p. 1). Photo Archives de l'Université catholique de Louvain, coll. CHUL.*

des années de résistance, il apparut que la décision d'un transfert intégral était devenue inéluctable, on releva le défi en arrêtant un programme ambitieux : la création d'une véritable ville nouvelle où l'université pourrait poursuivre en terres romanes sa mission séculaire d'enseignement².

A. La flamandisation des cours de l'Université de Louvain³

Restaurée en 1834 à Malines et transférée l'année suivante à Louvain, l'Université catholique était en fait une université libre totalement indépendante de l'État et placée sous la seule autorité des évêques belges. Durant de nombreuses décennies, le seul enseignement dispensé en néerlandais fut le cours de littérature flamande, donné à l'origine par le chanoine J.B. David. À partir de 1876, l'État reconnut les diplômes délivrés par les universités libres pour autant que ceux-ci sanctionnassent des études satisfaisant aux conditions, notamment de matières, prévues par la loi. C'est ainsi qu'à la suite de la nouvelle loi, sur l'enseignement supérieur d'avril 1890, qui prévoyait qu'un certain nombre de fonctions publiques en Flandre nécessitaient la connaissance du néerlandais, quelques cours furent dédoublés : le droit et la procédure pénale, ainsi que les cours spéciaux de la candidature en philologie germanique. Il faudra attendre 1911 et les débats parlementaires relatifs à la flamandisation de l'Université de Gand pour voir se mettre timidement en place une politique de flamandisation des cours⁴.

La première revendication d'un enseignement supérieur en néerlandais fut formulée en 1896, dans le cadre d'une Commission fondée à la suite du XXIII^e Congrès de langue et de littérature néerlandaises tenu à Anvers la même

année. Mais le rapport, présenté en mai 1897 par Julius Mac Leod, professeur de botanique à Gand, proposant la transformation de son université en une institution bilingue resta sans lendemain. Une seconde Commission vit le jour en 1907, dont les conclusions, plus radicales, formulées cette fois par Lodewijk de Raet, allaient servir de base aux premiers combats pour la flamandisation de l'enseignement universitaire. En ce qui concerne Gand, un projet de loi signé par des représentants des trois partis traditionnels et s'inspirant du rapport de Raedt fut déposé en 1911 au Parlement : à la veille de la Première Guerre, cependant, il n'avait pas encore été examiné en séance plénière.

À Louvain, les discussions entamées au sujet de Gand ne restèrent pas sans effets. À partir de 1907 précisément, les étudiants flamands, qui s'étaient constitués en un *Vlaams Verbond* dès 1902⁵, commencèrent à revendiquer énergiquement un dédoublement des cours et la mise sur pied d'un enseignement complet en néerlandais. Devant les objections financières du recteur, Mgr Hebbelynck, et l'opposition de principe de certains évêques, dont l'archevêque, Mgr Mercier, qui, malgré l'exemple hollandais, ne concevait pas qu'un enseignement supérieur puisse se donner en néerlandais, les étudiants accentuèrent leur pression. Lors de la commémoration du 75^e anniversaire de l'Université, en 1909, ils troublèrent les fêtes par des manifestations en faveur de la flamandisation, ce qui ne fut pas étranger à la décision du recteur, à la fin de l'année académique, de démissionner. C'est son successeur, Mgr Ladeuze, qui, dans le contexte des débats sur la flamandisation de Gand, obtint des évêques l'introduction, certes encore modeste, d'un enseignement en néerlandais : en 1911, deux cours par faculté furent dédoublés, auxquels vinrent bientôt s'ajouter, avant 1914, quatre nouvelles matières suivies indifféremment en français ou en néerlandais par les étudiants.

Pendant la guerre, les universités belges fermèrent leurs portes par patriotisme, mais les Allemands, dans le cadre de leur « *Flamenpolitik* » menée avec la collaboration des activistes, flamandisèrent en 1916 l'Université de Gand. Si cette « *Von Bissing-universiteit* » fut immédiatement supprimée en 1918, la question de la flamandisation de

Manifestation d'étudiants flamands contre le maintien à Leuven d'un enseignement francophone destiné aux enfants de professeurs.

À l'Institut du Sacré-Cœur d'Heverlee, où se donnait, dans une « annexe » dénommée le Lycée Virgo Sapiens, un enseignement fondamental et secondaire en français, un étudiant déguisé en recteur harangue ses troupes contre l'« École de caste » (« *Kasteschool* »).

Archives de l'Université catholique de Louvain, coll. CHUL, n° 666.

© Photo Gazet van Antwerpen.



Gand n'en était pas moins plus que jamais à l'ordre du jour et politiquement inévitable à terme. C'est dans ce contexte à nouveau que fut posée la question de la flamandisation à Louvain : dans les milieux ecclésiastiques, on redoutait très sérieusement que les étudiants catholiques flamands ne préfèrent en définitive une université « neutre » mais flamande (Gand) à une université catholique mais francophone (Louvain).

Pour Gand, la proposition de loi d'avant-guerre redéposée en décembre 1921 fut votée à la Chambre le 22 décembre 1922, mais rejetée au Sénat quelques mois plus tard. Pour sortir de l'impasse, Pierre Nolf, professeur à l'Université de Liège et à l'époque ministre des Sciences et Arts, prit l'initiative de déposer une proposition de loi visant à la flamandisation partielle de l'Université de Gand : les étudiants auraient le choix entre deux régimes, un régime flamand comportant deux tiers de cours flamands et un tiers de cours français, et un régime français comptant à l'inverse deux tiers de cours français et un tiers de cours flamands. Votée à la Chambre le 3 juillet 1923 et au Sénat le 27, la « *Nolf-wet* » entra en application dès la rentrée d'octobre 1923.

À Louvain, l'épiscopat réagit d'abord, en 1920, en projetant l'établissement d'une nouvelle université catholique à Anvers, redoutant sans doute, à l'exemple de Mercier, que le dédoublement des cours à Louvain même ne conduise à une opposition entre les deux régimes linguistiques, opposition qui se prolongerait ensuite dans la société⁶. Mais les hommes politiques consultés rejetèrent le projet, notamment parce qu'il leur paraissait inacceptable que les Flamands quittent Louvain alors que la ville était située en Flandre. C'est donc dans le sens de la solution retenue en 1911, un dédoublement des cours, que l'on s'orienta, mais, suivant en cela les idées de Mgr Ladeuze, un dédoublement progressif et partiel. C'est que pour le recteur, non seulement le monde catholique ne disposait pas des moyens financiers nécessaires pour financer un dédoublement intégral, mais le danger était réel, selon lui, de voir dans cette hypothèse la section francophone de l'Université de Louvain apparaître aux Flamands comme la « *Delenda Carthago*, l'intruse à exclure du pays flamand »⁷. Mieux valait ne flamandiser que partiellement



Contestation des étudiants flamands après la déclaration des évêques du 13 mai 1966.
Les volets du local des étudiants flamands sont baissés en signe de protestation. À gauche : « *Esprit-Saint, où es-tu ?* » (« *H. Geest waar heen ?* ») ; à droite : *figuration du cardinal Mercier, symbole de l'opposition des évêques à la flamandisation de l'Université.* Archives de l'Université catholique de Louvain, coll. CHUL. Photo (?).

— avec l'argent que les Flamands devraient trouver — et laisser passer à l'université flamande de l'État ceux qui mettraient leurs préoccupations linguistiques avant les intérêts de la cause catholique.

En toute hypothèse, en 1923, 36 autres cours avaient été dédoublés, ce qui portait le total des cours donnés en flamand à 50. Au-delà de la pression des opposants à la flamandisation et de la difficulté de recruter des personnes valables — on dut faire appel à plusieurs Hollandais —, le principal obstacle était d'ordre financier, l'Université n'ayant pas les moyens matériels de financer un second corps professoral. La solution qui consistait à faire appel à la bonne volonté de professeurs bilingues avait par ailleurs ses limites, car si un certain nombre de professeurs flamands étaient heureux d'apporter leur concours à l'entreprise, beaucoup, sans y être hostiles, n'entendaient pas y sacrifier leur temps. C'est dans ce contexte que se créèrent en 1924 les « *Vlaamse Leergangen* », une association chargée de collecter de l'argent destiné à la création de nouveaux cours flamands, mais dont l'action ne fut pas aisée : tandis que les francophones y voyaient un groupe de pression flamingant au sein de l'Université, les militants flamands les accusaient de collaborer au maintien d'une université francophone assortie d'un certain nombre de cours en flamand⁸. En fait, il fallut attendre la flamandisation complète de l'Université de Gand en 1930 pour que le dédoublement s'accélére à Louvain : dès 1932, 103 nouveaux cours flamands furent créés et 159 durant les trois années suivantes. Excepté la Faculté de théologie et l'Institut supérieur de philosophie, restés en dehors du mouvement, toutes les facultés étaient alors pratiquement dédoublées.

« Alle Walen buiten !,
ook lic. en doc. »
(« Tous les Wallons dehors,
également les licences
et les doctorats »).

Dans le cadre du plan
d'expansion de la section
francophone, il ne fut question,
dans un premier temps, que
d'essaimer les candidatures en
dehors de Louvain.

Archives de l'Université
catholique de Louvain, coll.
CHUL.

Photo (?).



B. Le « *Walen buiten* »⁹

Comme nous l'avons signalé, c'est dans un contexte tendu que les deux communautés linguistiques de l'Université abordèrent les années 1960. Deux facteurs allaient exacerber les tensions : l'évolution de la population étudiante, favorable aux néerlandophones, et la mise en route, par le gouvernement, d'un processus de révision des lois linguistiques dans le sens d'un renforcement de l'homogénéité culturelle fondée sur le droit du sol.

Double conséquence de l'évolution démographique et de la démocratisation de l'enseignement supérieur, en 1960-1961, le nombre des étudiants flamands dépassa pour la première fois celui des francophones. Cette évolution impliquait à terme la nomination d'un nombre croissant de jeunes enseignants flamands, moins ouverts qu'à la génération précédente à la culture française et qui supportaient de plus en plus mal le poids de l'institution unitaire restée très largement francophone. Du côté francophone, la révision des lois linguistiques suscita une vive inquiétude quant à l'avenir de la section française de l'Université à Louvain. Au début de 1962 se constitua une *Association du corps académique et du personnel scientifique de l'Université de Louvain* (l'A.C.A.P.S.U.L.) visant à obtenir un maximum de garanties légales, association à laquelle répondit bientôt une *Vereniging van Vlaamse professoren*.

En définitive, les lois linguistiques de 1962-1963 accordèrent un certain nombre de facilités scolaires aux francophones en matière d'enseignement fondamental et secondaire destiné aux enfants du personnel universitaire francophone, mais suscitèrent l'opposition de nombreux Flamands : tandis que du côté francophone on jugeait les concessions insuffisantes, du côté flamand, on redoutait que l'organisation à Louvain d'une « *Kasteschool* »

(école de caste destinée précisément à ces enfants du personnel universitaire francophone) ne devienne un point d'appui permettant à la « tache d'huile » francophone de Bruxelles de progresser en Flandre. C'est dans ce contexte que, des deux côtés, certains commencèrent à parler d'un transfert de la section française en Wallonie, d'autant qu'un problème particulier se posait pour la Faculté de médecine : outre la question des rapports entre médecins francophones et malades flamands, le nombre de lits disponibles était devenu insuffisant par rapport au nombre croissant d'étudiants, ce qui justifiait à terme le transfert d'une partie au moins de ces derniers vers une autre ville.

Pour tenter de trouver une solution à l'agitation communautaire, une commission de professeurs et d'étudiants des deux régimes linguistiques fut constituée au printemps de 1962, mais en vain. En août 1962, les évêques, qui avaient dès lors été amenés à prendre les choses en main, décidèrent la division des facultés en deux sections ayant chacune son propre doyen et délibérant séparément. Il ne fallut pas six mois pour que cette mesure, comme les Flamands l'avaient d'emblée bien compris, conduise, malgré les vives réticences des francophones, à l'autonomie complète des deux régimes linguistiques. Si une série de faits étaient de nature à rassurer ces derniers (refus d'une scission de l'Université, nomination d'un Wallon bilingue, Mgr Descamps, à la tête de celle-ci et érection d'une paroisse universitaire francophone à Louvain), la question n'allait cependant pas tarder à rebondir du fait de l'évolution de la démographie universitaire.

En raison de l'augmentation accélérée du nombre d'étudiants et de la volonté de soutenir la démocratisation des études, la problématique de l'expansion universitaire était à l'ordre du jour en Belgique. À Louvain, où le problème se posait tout particulièrement, diverses solutions étaient agitées : essaimage des candidatures, répartition des facultés entre différentes villes, voire création d'un nouveau campus. Mais, en toute hypothèse, puisqu'il était question de quitter partiellement la vieille cité brabançonne, ne fallait-il pas en profiter pour transférer progressivement la section francophone en terres romanes ? Beaucoup de Flamands, toujours soucieux de l'homogénéité culturelle de la Flandre, le pensaient, de même qu'un nombre croissant de Wallons, convaincus

qu'il s'agissait là d'une chance à saisir pour leur région ; beaucoup, toutefois, surtout du côté bruxellois, restaient attachés à l'université unitaire, parce qu'à leurs yeux, elle constituait le symbole tout à la fois de la Belgique unitaire et de l'universalité du catholicisme.

La loi du 9 avril 1965 sur l'expansion universitaire autorisait toutes les solutions : du point de vue francophone, la Faculté de médecine avait le feu vert pour s'installer à Woluwe-Saint-Lambert, tandis que pour le reste, l'Université obtenait la faculté de se développer dans le canton de Wavre, ce qui permettait un grand nombre d'options, allant d'un simple essaimage au transfert complet. C'est dans ce contexte que des déclarations maladroitement responsables francophones sur un grand Louvain élargi au triangle Louvain-Woluwe-Wavre mirent le feu aux poudres : pour les Flamands, ces déclarations ravivèrent l'angoisse de la « tache d'huile » francophone de Bruxelles se répandant en Brabant flamand et bientôt, les étudiants flamands commencèrent à manifester aux cris de « Walen buiten ». Face à cette situation, les évêques confièrent à une commission de professeurs des deux régimes linguistiques, la Commission Leemans-Aubert (du nom des deux professeurs chargés de la présider), la mission d'étudier la restructuration de l'Université, mais ce fut un échec sur le plan linguistique : tandis que les francophones n'envisageaient que certains dédoublements partiels, les Flamands exigeaient au minimum le transfert de toutes les candidatures de la section française.

Les évêques se prononcèrent le 13 mai 1966. Tout en prenant une série de mesures visant à renforcer l'autonomie des deux sections, ils réaffirmèrent leur volonté de maintenir l'unité de l'institution et de lui garder son siège à Louvain. Toutefois, pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants, ils décidèrent que la déconcentration géographique se ferait progressivement, par voie de dédoublement des candidatures dans les deux régimes linguistiques et non par transfert. La réaction de la communauté flamande contre ce qu'elle considérait comme une mesure contre la Flandre fut beaucoup plus radicale qu'on ne l'avait pensé. Parties de Louvain, l'agitation et la grève se répandirent sur toute la Flandre et trouvèrent bientôt un écho au Parlement avec la proposition de loi de

Jan Verroken, président des sociaux-chrétiens flamands, qui visait à étendre le principe de l'homogénéité linguistique à l'enseignement supérieur. La proposition n'aboutit pas, mais les discussions auxquelles elle donna lieu démontrèrent combien le problème de Louvain divisait le monde politique également.

Cherchant à calmer le jeu, les évêques posèrent un certain nombre de gestes en direction de la communauté flamande. La nomination, le 25 mai, du professeur Piet De Somer comme prorecteur de la section flamande et celle du 4 juin du professeur E. Leemans comme commissaire général, deux personnalités réputées pour leurs convictions flamandes, allaient dans ce sens. Leur déclaration du 15 juillet 1966 également, qui, sans désavouer leur précédente prise de position, abandonnait en fait la décision au pouvoir politique. De même enfin, le nouveau règlement organique publié au *Moniteur* le 7 octobre 1966, qui consacrait très largement le principe de l'autonomie de chaque section.

Si l'année académique 1966-1967 se déroula dans un calme relatif, les partisans du transfert n'avaient pas baissé pavillon. Tandis que du côté flamand les discussions ne portaient plus guère que sur la meilleure tactique à adopter pour atteindre l'objectif, du côté francophone, une évolution significative des esprits était en cours : à côté du groupe des défenseurs irréductibles du « Louvain à Louvain », de plus en plus nombreux étaient ceux qui se ralliaient, bon gré mal gré, à un départ qui leur paraissait à terme inévitable. Mais si, parmi les sympathisants wallons, on était loin de déplorer l'évolution en cours, du côté des autorités de la section francophone, on était beaucoup moins enthousiaste, comme l'indique le retard mis à arrêter le programme d'expansion et de déconcentration géographique prévu par la déclaration épiscopale de mai 1966. Rendu public le 15 janvier 1968, ce programme allait relancer



Réunion de professeurs francophones opposés à l'expulsion de Louvain de la section française.

Au début de 1962 s'était constituée une Association du corps académique et du personnel scientifique de l'Université de Louvain (l'A.C.A.P.S.U.L.) visant à obtenir un maximum de garanties légales pour les francophones, association à laquelle répondit bientôt une Vereniging van Vlaamse professoren.
Archives de l'Université catholique de Louvain, coll. CHUL.
Photo (?).

les hostilités : non seulement il maintenait à Louvain l'essentiel de la section française, mais encore, en décidant l'installation de la Faculté de médecine à Woluwe et le dédoublement de certaines candidatures à Ottignies, il ressuscitait, à travers le triangle Louvain-Bruxelles-Ottignies, la crainte du « Grand-Bruxelles » entretenue dans les milieux flamands.

Après l'échec d'une tentative de conciliation au sein du Conseil d'administration, les évêques sollicités se divisèrent à leur tour : le jour avant leur réunion du 3 juin, Mgr E. De Smedt, évêque de Bruges, se désolidarisa publiquement de l'épiscopat en confessant s'être lourdement trompé en mai 1966. Dès lors que le dossier n'avait pu trouver une solution au niveau académique, c'est au monde politique qu'il revenait de trancher, mais la division entre sociaux chrétiens flamands et francophones provoqua la chute du gouvernement et des élections anticipées. Avec la défaite électorale des libéraux flamands, qui avaient fait campagne sur un programme unitariste, il apparut clairement que le principe de l'autonomie culturelle complète des deux régions du pays s'était désormais imposé en Flandre. Le 18 septembre 1968, le pouvoir organisateur approuva le nouveau plan d'expansion de la section francophone, qui programmait en fait un transfert complet, et quelques semaines plus tard, un nouveau règlement organique rendait officielle la scission entre la Katholieke Universiteit te Leuven et l'Université catholique de Louvain. En juillet 1969, une loi fixa le montant de la subvention gouvernementale destinée au financement du transfert et en mai 1970, une autre loi octroya la personnalité civile aux deux nouvelles universités.

Fondamentalement, le problème du « Walen buiten » s'est posé dans le double contexte des années 1960 : d'une part, celui de l'extension universitaire et, d'autre part, celui du combat

flamand pour l'homogénéité culturelle de la Flandre. Pour la communauté flamande, qui venait d'obtenir le vote des lois linguistiques de 1962-1963, dès lors que le nombre croissant d'étudiants imposait à terme des transferts plus ou moins significatifs en dehors du périmètre de Louvain, la question de la localisation des implantations louvanistes francophones en Wallonie ne pouvait pas ne pas se poser. En ce sens, le « Walen buiten » marque la fin d'une étape significative du processus de reconquête de la Flandre par le mouvement flamand. Du côté wallon et plus largement francophone, le « Walen buiten » constitue la fin de la Belgique de 1830 et du rêve unitariste. Dans cette perspective, que l'on reste un nostalgique de la « Belgique de papa » ou que l'on voie dans l'expulsion des francophones de Louvain une chance pour la Wallonie, Louvain-la-Neuve apparaît comme la matérialisation concrète d'un mouvement historique irréversible qui a contribué à l'émergence du fait régional wallon.

C. Louvain-la-Neuve : le « grand dessein »

Comme nous l'avons vu, l'origine lointaine de Louvain-en-Woluwe ne doit pas grand-chose au « Walen buiten » comme tel. Le problème du transfert de la Faculté de médecine, en effet, s'était rapidement posé, face au manque croissant de lits à Louvain et au paradoxe qui consistait à faire soigner par des étudiants-médecins francophones des malades ne parlant que flamand. Dès 1963, des terrains avaient été acquis à Woluwe-Saint-Lambert en vue de transférer au moins les doctorats en région francophone et, excepté dans ses conceptions architecturales et urbanistiques, le développement ultérieur du site universitaire ne fut que la conséquence logique de cette décision initiale.

En ce qui concerne Louvain-la-Neuve, tandis que se poursuivaient les tractations entre Flamands et francophones sur le plan d'extension de la section francophone, les responsables de cette dernière n'étaient pas restés inactifs. Quelle que fût l'ampleur du transfert à accomplir, l'option avait été rapidement prise de le localiser en Wallonie et des prospections avaient été entreprises en ce sens. Ce n'est pas le lieu ici de retracer les diverses options qui furent envisagées, de Namur à Charleroi ou Tournai, en passant par Rixensart, Hamme-

Les débuts de Louvain-la-Neuve : le quartier des sciences (vers 1974).

La première construction de Louvain-la-Neuve fut le cyclotron, commencé dès 1969. On reconnaît ici, à côté de la ferme du Biéreau (à mi-hauteur, sur la droite), le premier ensemble de constructions de la ville proprement dite : les bâtiments des sciences, groupés autour de la bibliothèque des sciences, longtemps l'emblème de la ville nouvelle. Le quartier du Biéreau est déjà bien avancé, mais la gare et les Halles n'existent pas encore. On aperçoit juste, de gauche à droite, la grande « percée » qui accueillera bientôt les voies de chemin de fer (1^{er} septembre 1975) : la photo doit dater de 1974...

Archives de l'Université catholique de Louvain, coll. CHUL, dossier « Chantiers de Louvain-la-Neuve ». Photo (?).



Mille ou Nivelles. Les arbitrages politiques qui présidèrent au vote de la loi d'avril 1965 sur l'expansion universitaire fixèrent rapidement le cadre géographique de ce transfert : Woluwe-Saint-Lambert pour les doctorats et licences en médecine (il faudra la loi de mai 1971 pour y autoriser le transfert des candidatures en médecine et l'installation de la pharmacie ne s'y fera pas sans soulever quelques objections) et le canton de Wavre pour les autres facultés. Après avoir envisagé diverses hypothèses, le choix se porta finalement sur le plateau de Lauzelle, à Ottignies, où 150 hectares furent acquis dès septembre 1966. Ce n'est qu'une fois connue la décision d'un transfert intégral de la section francophone en Wallonie que le reste des terrains fut exproprié, en septembre 1968¹⁰.

Dès 1967, avant même que le « *Walen buiten* » ne soit consommé, Michel Woitrin, le « père de Louvain-la-Neuve », avait pris le parti de recruter des hommes capables de programmer le transfert et entrepris une série de voyages de prospection à la découverte des expériences récentes en matière de villes et d'universités nouvelles dans le monde. Une fois acculés à la grande aventure, les responsables n'eurent pas trop à improviser et optèrent résolument pour des solutions neuves. Refusant le campus suburbain, ils choisirent de créer une véritable ville, où l'université pourrait s'insérer dans un tissu urbain convivial favorisant les échanges interdisciplinaires. Une ville aux dimensions humaines, qui allie le charme et la variété des cités médiévales aux exigences de la vie moderne. Bref, une ville conçue comme un laboratoire d'expérimentation au service du renouveau urbain, une ville intégrant toutes les fonctions urbaines, en ce compris la dimension « industrielle », grâce à la création d'un « parc scientifique » de haut niveau.

Sans parler du laboratoire de génie civil et du cyclotron, dont les travaux avaient été entamés dans l'urgence dès 1969, l'inauguration officielle du chantier de Louvain-la-Neuve eut lieu le 2 février 1971. Le transfert complet des facultés fut achevé en septembre 1979, avec l'installation de la Faculté de philosophie et lettres au Collège Érasme et de la Bibliothèque centrale au Centre général de Documentation. Mais le contrat n'était pas totalement rempli : plusieurs facultés (l'Institut d'administration et de gestion, l'Institut supérieur de philosophie et la Faculté de psychologie) étaient encore hébergées dans



Stèle commémorative de l'inauguration solennelle du site de Louvain-la-Neuve.

L'inauguration officielle de la ville nouvelle eut lieu le 2 février 1971, en présence du roi Baudouin. L'intérieur de la stèle est creux et contient une « charte » de refondation rédigée en latin et scellée dans le « monument ».

Halles universitaires de Louvain-la-Neuve, Salle de la tapisserie.
Photo Fondation wallonne.

des locaux provisoires et certaines infrastructures indispensables au bon fonctionnement de l'Université restaient à construire. En fait ce n'est qu'avec la construction de la Grande Aula, un auditoire de 1400 places qui devrait être mis en chantier prochainement, que la programmation des bâtiments académiques prendra fin. Du point de vue urbain, la construction annoncée d'un complexe de cinémas aux abords de la future Grande Aula et l'achèvement du centre urbain (rue Charlemagne et place de l'Accueil) dans le cadre du projet « *Wilhelm and Co* » devraient marquer une étape décisive dans l'achèvement de la ville. Avec une population d'environ 20 000 habitants vers l'an 2000, dont la moitié de résidents, le chantier de Louvain-la-Neuve pourra alors être considéré comme virtuellement terminé.

En conclusion, on peut dire que Louvain-la-Neuve, premier projet de ville neuve en Belgique depuis le XVI^e siècle¹¹, justifie certainement l'idée de « grand dessein » formulée par Michel Woitrin, même s'il est encore trop tôt pour tenter un bilan définitif de l'expérience¹². En toute hypothèse, que l'on éprouve ou non de la sympathie pour l'Université catholique de Louvain, que l'on aime ou non la ville nouvelle, Louvain-la-Neuve peut dès aujourd'hui être considérée comme un pari gagné. En ce sens, elle peut représenter pour tous les Wallons un symbole et un motif d'espérance : conséquence d'un choix imposé par la Flandre, elle manifeste la capacité de la Wallonie de relever les défis et constitue un exemple encourageant de reconversion réussie.

Pour en savoir plus

Une aventure universitaire, sous la dir. de G. RINGLET, Bruxelles, 2000 □ *Encyclopédie du Mouvement wallon*, sous la dir de P. DELFORGE, Ph. DESTATTE et M. LIBON, 3 vol., Charleroi, 2000-2001 (nombreuses notices sur des personnalités ou des institutions liées à la flamandisation des universités et à celle de Louvain en particulier) □ A. JANSSEN et R. BOUDENS, *Uit de voorgeschiedenis van de nederlandstalige universiteit te Leuven*, dans *Onze Alma Mater*, t. XXVIII, 1974, p. 204-217 □ J.-C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain : 1960-1968*, Bruxelles, 1999 □ M. LECHAT, *Louvain-la-Neuve. Trente années d'histoires*, Louvain-la-Neuve, 2001 □ ID., *Naissance de Louvain-la-Neuve. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, Louvain-la-Neuve, 2006 □ W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, Leuven, 1979 □ *Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, 3 vol., Tielt, 1998 (nombreuses notices sur des personnalités ou des institutions liées à la flamandisation des universités et à celle de Louvain en particulier) □ *L'Université catholique de Louvain. Vie et mémoire d'une institution*, sous la dir. d'A. D'HAENENS, Bruxelles, 1992 □ *De Universiteit te Leuven. 1425-1985*, Leuven, 1988 □ *L'Université de Louvain. 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976 □ M. WOITRIN, *Louvain-la-Neuve. Louvain-en-Woluwe. Le grand dessein*, Paris-Gembloux, 1987.

¹ *Leuven/Louvain-la-Neuve. Aller Retour*, sous la dir. de J. ROEGIERS et I. VANDEVIVERE, Leuven, 2001.

² Sur l'Université catholique de Louvain et son histoire, voir *L'Université de Louvain*, Louvain-la-Neuve, 1976. Cette synthèse, qui avait paru également en néerlandais et en anglais, a fait l'objet d'une mise à jour par la Katholieke Universiteit Leuven (*De Universiteit te Leuven. 1425-1985*, Leuven, 1988) et de deux publications complémentaires de l'Université catholique de Louvain : *L'Université catholique de Louvain. Vie et mémoire d'une institution*, sous la dir. d'A. D'HAENENS, Bruxelles, 1992, et *Une aventure universitaire*, sous la dir. de G. RINGLET, Bruxelles, 2000.

³ Voir, de manière générale, M. VERLEYEN, *Onderwijs en Vlaamse Beweging. C. Hooger onderwijs. 2. De Universiteit Leuven*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tiel-Amsterdam, 1975, p. 1124-1131, et, plus récemment, W. WEETS, *Onderwijs. Hoger onderwijs. Leuven*, dans *Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tiel, 1998, p. 2290-2302.

⁴ Sur la flamandisation de l'Université de Gand, voir K. DE CLERCK, *Onderwijs. Hoger Onderwijs. Leuven*, dans *Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging...*, t. II, p. 2279-2290, et A. COLIGNON, *Flamandisation de l'Université de Gand*, dans *EMW*, t. II, p. 637-640. L'ouvrage de référence reste K. DE CLERCK, *Kroniek van de strijd voor de vernederlandsing van de Gentse universiteit*, Beveren-Anvers, 1980 (2^e éd., Gand, 1985).

⁵ Sur l'éclatement de la Société générale des étudiants de Louvain en une Fédération wallonne des étudiants de Louvain et un *Vlaams Verbond*, plus tard appelé *Katholieke Vlaamse Hoogstudenten Verbond Leuven*, voir M. DE GOEYSE, *Katholieke Vlaamse Hoogstudenten Verbond Leuven (KVHV-Leuven)*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging...*, t. II, p. 735-738, et M. LIBON, *Fédération wallonne des étudiants de Louvain (1886)*, dans *EMW*, t. II, p. 615-623. Voir également l'article plus général de L. GEVERS et L. VOS, *Studentenbeweging (universitair onderwijs)*. *Leuven*, dans *Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging...*, t. III, p. 2902-2917, qui fournit une abondante bibliographie.

⁶ Sur ce projet de création d'une université catholique flamande à Anvers, voir A. JANSSEN et R. BOUDENS, *Uit de voorgeschiedenis van de nederlandstalige universiteit te Leuven*, dans *Onze Alma Mater*, t. XXVIII, 1974, p. 204-217.

⁷ Ladeuze précisait ainsi sa pensée : « si l'on pose la question de la création d'une seconde Univ(.)[ersité] Cath(.)[olique], les passionnés ne vont-ils pas faire campagne tout de suite pour qu'on flamandise Louvain et que l'on crée la nouvelle Université en Wallonie ? »... (Lettre de Ladeuze à Mercier, [Louvain] 24 juin [1920]).

⁸ Sur la création des *Vlaamse Leergangen* et leur action au cours de leurs dix premières années d'existence, voir N. VERLEYEN, *Vlaamse Leergangen en de invoering van de tweetaligheid aan de Leuvense Universiteit. 1924-1935*, dans *Onze Alma Mater*, t. XXVI, 1972, p. 184-196 et 247-263, et t. XXVII, 1973, p. 123-135 et 189-200. Voir également W. PEREMANS, *Vlaamse Leergangen*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging...*, t. II, p. 1887-1889, et le numéro jubilaire de la revue du mouvement, *Onze Alma Mater*, t. XXVIII, 1974, n° 4 (*Vlaamse Leergangen in het goud. 1924-1974*).

⁹ Sur l'historique du « *Walen buiten* », comme tel, voir : W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, Leuven, 1979, et C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain : 1960-1968*, Bruxelles, 1999 (résumé dans ID., *Walen buiten (1960-1968)*, dans *EMW*, t. III, p. 1613-1619).

¹⁰ Sur ces événements, voir également les témoignages de Michel Woitrin, secrétaire général et administrateur général de l'université unitaire (1963) puis de la seule section francophone (1968) (M. WOITRIN, *Louvain-la-Neuve. Louvain-en-Woluwe. Le grand dessein*, Paris-Gembloux, 1987), et de Jean-Marie Lechat, directeur du SPGU, l'administration universitaire chargée de la construction de la ville nouvelle (M. LECHAT, *Louvain-la-Neuve. Trente années d'histoires*, Louvain-la-Neuve, 2001 ; ID., *Naissance de Louvain-la-Neuve. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, Louvain-la-Neuve, 2006).

¹¹ Voir Th. BRULARD et J. WILMET, *Louvain-la-Neuve, une ville nouvelle originale, trois siècles après Charleroi*, dans *La cité belge d'aujourd'hui : quel devenir ?*, *Bulletin du Crédit communal*, n° 154 (numéro spécial), octobre 1985, p. 63-77, et dans une moindre mesure, *Louvain-la-Neuve. Ville nouvelle en Wallonie*, dans *Confluent*, n° 46, avril 1976.

¹² Pour un bilan provisoire, voir, entre autres : G. DE KINDER, *Louvain-la-Neuve, paysages urbains*, Louvain-la-Neuve, 2010 ; A. MERTENS, *Louvain-la-Neuve, une aventure urbanistique*, Paris, 2003 ; *La recherche de la qualité environnementale et urbaine. Le cas de Louvain-la-Neuve (Belgique)*, sous la dir. de P. LACONTE, Lyon, 2009 ; J. RÉMY, *Louvain-la-Neuve, une manière de concevoir la ville : genèse et évolution*, Louvain-la-Neuve, 2007 ; J.-L. ROLAND, *Ottignies-Louvain-la-Neuve. Paradoxes, réussites et perspectives d'une ville atypique*, Louvain-la-Neuve, 2010